

## **AVENANT n°70 AU REGLEMENT CADRE DES JEUX 2021-2022**

### **RMC ANTENNE ET WEB**

#### **IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :**

**RMC**, Société Anonyme Monégasque au capital de 2 287 500 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 788 185 288, dont le siège social est situé 10-12 quai Antoine Premier 98080 Monaco et dont l'établissement principal est situé au 2 rue du Général Alain De Boissieu 75015 Paris,

organise le 17/09/2021, un jeu sur la mobilité urbaine, gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu »), annoncé et présenté, en tout ou partie :

- à l'antenne radiophonique de RMC
- à l'antenne TV de RMC Story

selon les modalités particulières précisées dans le présent avenant.

Le présent avenant vient détailler les modalités des Jeux définies dans le Règlement Cadre des Jeux RMC 2021-2022, déposé le 03 Septembre 2021 à l'étude de la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, Huissiers de Justice associés, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS.

#### **IL EST ARRETE CE QUI SUIT :**

##### **1. Conditions de participation**

Le Jeu est accessible :

- à l'antenne de RMC
- à l'antenne TV de RMC Story

Pour participer au Jeu, l'auditeur aura la possibilité de tenter sa chance par :

- SMS au numéro 73216 [MOT CLE : RMC]

Les frais de participation relatifs à ce(s) mode(s) de participation et leur remboursement éventuel s'appliquent selon les modalités définies ci-après :

[Par SMS] Pour les participants dûment inscrits, le coût pour la participation au Jeu par SMS pourra être remboursé, sous réserve des conditions suivantes :

- dans la limite des coûts réels engagés par le participant, définis comme tels : [ex : une participation par jour, par participant, par sms envoyé pour participer au Jeu] ;
- sur la base de 0,75 € TTC le SMS plus coût du SMS facturé par l'opérateur ; pour un montant maximum de 2 SMS.

##### **2. Principe et modalités particulières du Jeu :**

Les auditeurs s'inscrivent dans tous les shows entre 6h et 00h le vendredi 17/09/21 afin de participer au jeu. Les animateurs lanceront des annonces pour proposer aux auditeurs de s'inscrire.

### **3. Mode de désignation et information du ou des gagnants :**

Tirage au sort à l'issue de chaque session (1 par show : soit à 8h20/10h50/12h50/16h50/18h50/23h50) pour sélectionner le gagnant retenu suite à l'envoi d'un SMS. 1 gagnant par show donc 6 au total.

Les gagnants seront informés de la procédure à suivre pour l'obtention des lots :

- directement à l'antenne de RMC,
- personnellement par mail / courrier / téléphone / SMS au numéro indiqué lors de leur inscription.

### **4. Dotations**

Chaque gagnant remportera une trottinette électrique Urban Glide d'une valeur unitaire de 250€ TTC

Soit au total 6 gagnants

